



Mme DIA Sokhna Dié KA, HD, Dakar Hub

PLAN

- I. Introduction
- II. Comprendre la justice climatique : Définition et fondement
- III. Nexus climat – droits humains
- IV. L’avis de la CIJ – Un tournant historique
- V. Demande d’avis consultatif de la Cour Africaine des Droits de l’Homme Intégration dans les politiques publiques



INTRODUCTION

- Le changement climatique est sans doute le défi majeur de notre siècle
- Plus qu'une simple fluctuation météorologique, le changement climatique représente une transformation profonde et rapide des équilibres naturels de notre planète
- Sous l'effet des activités humaines, ce phénomène menace aujourd'hui la biodiversité, nos économies et, à terme, la viabilité de nos modes de vie
- Depuis l'ère industrielle, l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère a déclenché un réchauffement global sans précédent.
- Ce dérèglement ne se limite pas à une hausse des températures ; il entraîne une réaction en chaîne : fonte des glaces, montée des eaux et intensification des phénomènes climatiques extrêmes.
- Face à cette réalité, l'humanité se trouve à la croisée des chemins, entre la nécessité urgente de réduire ses émissions et l'obligation de s'adapter à un monde qui change déjà
- L'Afrique ne contribue qu'à environ 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, mais elle est le continent le plus vulnérable à ses effets.



INTRODUCTION

- Le Sénégal n'est pas en reste : il subit de plein fouet les effets du changement climatique (la désertification au Nord et l'élévation du niveau de la mer sur ses 700 km de côtes)
- Toutefois, le pays ne dispose pas de moyens adéquats pour faire face à cette crise

Quelques exemples précis :

- La montée du niveau de la mer, combinée à une brèche ouverte en 2003 à Saint Louis, dégrade le littoral à une vitesse alarmante. Des quartiers entiers comme Guet Ndar voient leurs maisons et écoles s'effondrer dans l'Atlantique. Plus de 3 000 personnes ont déjà dû être déplacées vers des sites de relogement temporaires (comme Diougop), souvent loin de la mer, ce qui brise leur mode de vie basé sur la pêche
- avec la baisse de la pluviométrie et la remontée de la mer, l'eau salée s'infiltré dans les rizières et les nappes phréatiques. Dans des zones comme les îles du Saloum, des milliers d'hectares de terres agricoles deviennent incultivables. Les paysans voient leurs rendements chuter, ce qui accentue la pauvreté rurale
- **Comment transformer la réponse au changement climatique en un levier de justice sociale et de protection des droits fondamentaux ?**



Comprendre la justice climatique : Définition et fondement

La justice climatique que signifie ce concept ?

- C'est un concept qui reconnaît que le changement climatique n'est pas seulement une problématique environnementale, mais une question profonde de droits humains, d'équité et de justice sociale.
- Elle part d'un constat simple mais injuste : ceux qui sont les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre (les populations les plus pauvres, les pays du Sud global, les générations futures) sont souvent ceux qui en subissent les conséquences les plus violentes.



Les piliers fondamentaux de la justice climatique

Dimension distributive : Répartition équitable des charges et bénéfices de l'action climatique entre nations et populations (Cela concerne l'accès aux technologies vertes, aux financements climatiques (comme le Fonds Vert pour le Climat) et aux énergies propres, mais aussi englobe l'idée selon laquelle les pays industrialisés doivent assumer une part plus importante de la réduction des émissions, tandis que les pays en développement bénéficient d'une flexibilité pour leur croissance économique)

Dimension procédurale : Droit de participation aux décisions climatiques, accès à l'information et à la justice (La justice climatique exige que les personnes concernées par les impacts du climat soient activement impliquées dans les décisions. On ne décide pas "pour" les communautés, on décide "avec" elles.)

Dimension réparatrice : Responsabilité des grands émetteurs historiques envers les pays et communautés les plus vulnérables (Elle traite des conséquences des actions passées et de la notion de dette climatique. Elle part du constat que les pays du Nord ont bâti leur richesse sur deux siècles d'émissions massives de CO₂. La dimension réparatrice demande donc un transfert financier et technologique non pas comme une "aide au développement", mais comme une obligation légale et morale.)



Nexus climat – droits humains

Quel est l'interaction étroite, le point de connexion ou le lien de causalité direct entre le changement climatique et les droits fondamentaux de la personne ?

La crise climatique est, par essence, une crise des droits humains.

Droit à la vie

Vagues de chaleur létales, maladies vectorielles, catastrophes météorologiques

Droit à l'eau

Sécheresses, salinisation des nappes, fonte des glaciers sources d'eau douce

Droit à l'alimentation

Baisse des rendements agricoles, insécurité alimentaire, déplacement des saisons

Droit au logement

Inondations, montée des eaux, déplacements forcés de populations côtières

Droits de l'enfant

Malnutrition, interruption scolaire, maladies respiratoires et diarrhéiques

Droits des peuples autochtones

Perte des terres ancestrales, destruction des savoirs et pratiques traditionnelles



L'Avis Consultatif de la CIJ — Un Tournant Historique

- L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ), rendu le 10 avril 2026 (suite à la demande historique du Vanuatu et de plus de 130 pays), marque un tournant juridique mondial.
- La CIJ a clarifié que la lutte contre le changement climatique n'est plus seulement une promesse politique (comme dans l'Accord de Paris), mais une obligation juridique découlant du droit international.

« Les États ont des obligations contraignantes de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, de protéger les écosystèmes et d'indemniser les pays en développement affectés. »

◆ Obligation d'action

Mesures immédiates, ambitieuses et progressives

◆ Responsabilité historique

Pays développés : réparation envers pays vulnérables

◆ Droits générationnels

Protection des générations présentes et futures

◆ Accès à la justice

Recours effectifs pour les communautés affectées



Demande d'avis consultatif de PALU sur le changement climatique

- Une requête consultative historique déposée par l'**Union panafricaine des avocats (Pan African Lawyers Union - PALU)** en collaboration avec Natural Justice, ELCA et la Plateforme africaine pour le climat devant la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples à Arusha
- Elle demande à la Cour de clarifier les obligations des États africains envers leurs citoyens face à la crise climatique. Il ne s'agit pas d'une action contentieuse contre un État en particulier ; c'est une demande d'interprétation faisant autorité de la Charte africaine dans le contexte de l'urgence climatique (**une première à ce niveau du système africain des droits de l'homme**).
- La pétition dénonce l'exploitation coloniale qui a dépouillé les communautés de leurs pratiques de gestion des terres et de leurs ressources, laissant un héritage qui aggrave leur vulnérabilité climatique actuelle. La crise climatique n'est pas seulement un problème environnemental : c'est une crise des droits humains qui menace simultanément le droit à la vie, à la santé, à l'eau, à l'alimentation, à la culture et au développement.
- La pétition souligne que les inégalités existantes (pauvreté, infrastructures défectueuses, institutions fragiles) agissent comme des facteurs amplifiés, rendant les communautés africaines bien plus exposées aux chocs climatiques que leurs homologues des pays du Nord.
- La pétition documente les impacts dans les cinq sous-régions (Nord, Ouest, centre, Australe et de l'Est)
- La pétition met notamment en lumière les impacts disproportionnés sur les femmes, les enfants, les peuples autochtones, les défenseurs environnementaux, les personnes âgées.



Demande d'avis consultatif de PALU sur le changement climatique

- La pétition fonde son argumentation principalement sur la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, et plus particulièrement sur son article 24 (le droit au bien-être général). Elle soutient qu'il ne s'agit pas d'un droit passif, mais d'un droit qui impose des obligations actives aux États : prévenir la pollution et la dégradation de l'environnement, promouvoir la conservation, ...
- Au-delà de la Charte, la pétition s'appuie sur plusieurs autres textes comme le Protocole de Maputo, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, la CCNUCC, l'Accord de Paris, le Protocole de Kyoto, ...
- PALU demande à la Cour de statuer sur sept questions fondamentales :
 1. Quelles sont les obligations spécifiques des États africains en matière de droits de l'homme?
 2. Quelles obligations positives existent-elles envers les populations vulnérables ?
 3. Quelles sont les obligations qui s'appliquent à une transition juste y compris la transparence, l'équité et la responsabilité dans le financement et les marchés du carbone ?
 4. Quelles sont les obligations des États en matière de mesures d'adaptation et d'atténuation ?
 5. Quelles sont les obligations des États en matière de pertes, de dommages et de réparations?
 6. Comment les États doivent-ils réglementer les sociétés multinationales ? et d'autres acteurs tiers opérant dans leurs juridictions et contribuant aux dommages climatiques ?
 7. Quels sont les devoirs de la coopération internationale? Peut on faire pression sur les émetteurs historiques en ce qui concerne le financement de l'action climatique?

La pétition critique vivement les marchés du carbone, les qualifiant de fausses solutions qui reproduisent souvent les préjudices mêmes qu'ils prétendent corriger.



INTEGRATION DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Cadre normatif

- ▶ Aligner CDN et plans nationaux avec l'Accord de Paris
- ▶ Intégrer les obligations droits humains dans les PAN
- ▶ Reconnaître les droits des communautés dans la législation

Participation inclusive

- ▶ Mécanismes de consultation des peuples autochtones
- ▶ Accès à l'information climatique dans les langues locales
- ▶ Renforcement des capacités des défenseurs communautaires

Accès à la justice

- ▶ Recours judiciaires climatiques accessibles
- ▶ Aide juridictionnelle pour les communautés affectées
- ▶ Tribunaux régionaux sensibilisés au contentieux climatique

 L'Avis de la CIJ crée une obligation juridique de renforcer ces mécanismes — c'est le moment d'agir



MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION



Web : www.naturaljustice.org

Courriel : sokhna@naturaljustice.org

Twitter : @naturaljustice

Facebook : @Natural Justice

LinkedIn : @Natural Justice

